

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de R MOULIN), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de JY MEYER), MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, J BOYER, F SOULAVIE, MC JOUVE, A ROUSSET, F CHASSON (proc de M CEYSSON), B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de B PERRUSSET).

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 7
Votants : 44
Absents : 8

Date de convocation : 03/12/2024

Secrétaire de séance : MF MARTIN

Absents : K ESSAYAR, A GUIBERT-BATTAINI, B TEYSSIER, D BERAL, G FANGIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Versement d'une subvention à SOLIHA - Opération de réhabilitation à Pont d'Aubenas, 70 faubourg Jean Mathon.

Vu le Programme Local de l'Habitat 2022/2027 approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021 et notamment son programme d'actions ;
Vu le guide des aides à l'habitat 2022/2027 approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2021, modifié le 9 avril 2024 et notamment les aides à destination des bailleurs publics visant à soutenir la production de logements sociaux et très sociaux (action n°5 du PLH : soutenir la production de logements sociaux et très sociaux) ;
Vu la demande de subvention déposée par SOLIHA Ardèche le 7 août 2024 auprès de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 17 septembre 2024 ;

L'opération « 70 faubourg Jean Mathon » sur Aubenas - 3 logements locatifs sociaux faisant l'objet d'une demande de subvention de la part de SOLIHA Ardèche est la suivante :

• **Descriptif de l'opération** :

L'opération s'inscrit dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville ». Il s'agit d'un programme de réhabilitation des étages de l'immeuble pour la production de 3 logements locatifs très sociaux en PLAI.

L'agrément de l'Etat a été délivré le 25 juillet 2025.

Conformément aux plafonds prévus au règlement d'aide :

- **Demande de subvention de la CCBA : 18 000 €**
 - pour 3 logements PLAI : 3 x 5 000 € = 15 000 €
 - pour 3 logements T2 (prime petits logements) : 3 x 1 000 € = 3 000 €
- Le coût total prévisionnel de l'opération est estimé à 209 707 € TTC.

• **Plan de financement** :

Dépenses (montant fiscal)		Recettes (montant fiscal)	
Foncier	4 740€	Emprunt CDC PHP très social sur 38 ans	71 472€
Coût de la construction, honoraires... (partie CHRS-U uniquement, partie siège social / accueil de jour non comprise)	204 967€	Prime Etat ANAH + Habiter Mieux	96 183€
		Subvention CCBA	18 000€
		Subvention Aubenas	3 081€
		Subvention Abbé Pierre	20 971€
Total	209 707€	Total	209 707€

- **Planning :**

Démarrage des travaux : octobre 2024

Fin des travaux prévue : mai 2025

Conformément au règlement financier en vigueur, le dossier a été présenté au Bureau du 17 septembre 2024 qui a émis un avis de principe favorable à cette demande de subvention.

SOLIHA Ardèche ayant envoyé la copie des ordres de service le 27 novembre 2024, confirmant ainsi le démarrage des travaux en octobre dernier, il revient au Conseil Communautaire de se prononcer sur cette demande de subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'attribution d'une subvention à SOLIHA Ardèche d'un montant maximum prévisionnel de 18 000 € pour l'opération « 70 faubourg Jean Mathon » sise quartier Pont d'Aubenas à Aubenas, dans le cadre du règlement financier du PLH 2022/2027 ;
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les formalités pour l'exécution des présentes et notamment à la signature de la convention à intervenir.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 11 décembre 2024.

Le Président, Max TOURVIEILHE

